

Luxembourg, le 17 juillet 2025

Circulaire aux administrations communales et aux offices sociaux

N°04/2025

Objet : Dissémination des informations autour du « Kulturpass » et invitation à devenir un partenaire du « Kulturpass »

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de vous informer que c'est en cette année 2025 que le « Kulturpass » fête ses 15 ans avec un rebranding complet et l'agrandissement de l'équipe de la Cultur'all a.s.b.l.

Le « Kulturpass » est un projet qui a vu le jour en 2010 et qui, depuis lors, a pu rassembler plus de 11 000 bénéficiaires actifs et constituer un réseau de plus de 120 partenaires culturels. Il vise à rendre la culture accessible à toutes et à tous, à lutter contre l'exclusion sociale et culturelle, à renforcer le vivre-ensemble et la participation citoyenne et à valoriser les ressources culturelles locales au service de la cohésion sociale.

Comme vous n'êtes pas sans le savoir, pour que les personnes avec un revenu modeste ou en situation de précarité puissent participer pleinement à la vie sociale et culturelle, il est essentiel de réduire les barrières d'accès aux services, de favoriser l'accompagnement personnalisé et d'offrir des espaces de rencontre et d'échange. En facilitant l'accès à la culture, le « Kulturpass » contribue à renforcer la visibilité des publics précarisés, à favoriser leur implication dans la vie culturelle et sociale du pays et à soutenir une démocratie plus inclusive et participative à l'échelle locale.

La mission de l'équipe de Cultur'all a.s.b.l., qui coordonne le projet, est de garantir l'accès à la culture comme un droit fondamental et d'établir le « Kulturpass » en tant que véritable levier d'inclusion. Celui-ci permet de participer gratuitement ou pour 1,50 € maximum à une large offre



culturelle (concerts, expositions, théâtre, festivals, musées, cinéma, etc.) et d'impliquer les personnes qui renoncent normalement à la culture pour des raisons financières, de mobilité ou d'isolement.

Cependant, le succès du « Kulturpass » repose sur une collaboration étroite entre Cultur'all a.s.b.l., les acteurs sociaux, les acteurs institutionnels (associations, État et communes) et les opérateurs culturels (musées, théâtres, salles de spectacles, centres culturels). Cultur'all a.s.b.l. assure le lien entre ces différents partenaires, tout en offrant un soutien aux institutions : sensibilisation, information et promotion du « Kulturpass » auprès des publics potentiels. Elle propose également une médiation culturelle, favorisant l'échange et la rencontre entre les bénéficiaires du « Kulturpass », les partenaires sociaux et le monde culturel et artistique.

Dans ce contexte, les communes jouent un rôle clé en tant qu'acteur de proximité, puisqu'elles sont en contact direct avec les habitants les plus fragilisés, via ses services sociaux, les services éducatifs (secteur formel et non formel) ou encore les services du vivre ensemble et de l'égalité des chances. En plus, elles soutiennent ou gèrent des structures culturelles locales (maisons culturelles, salles communales, bibliothèques, etc.) et elles constituent un point de relais naturel pour faire connaître des initiatives aux citoyens et citoyennes.

Dès lors, il existe plusieurs formes d'engagement concrètes que les communes peuvent exploiter pour soutenir la dissémination du « Kulturpass ».

D'abord, une commune peut devenir partenaire social du « Kulturpass » en jouant un rôle clé dans la diffusion de l'information à ses résidents sur l'offre du « Kulturpass » via ses divers services. Plus concrètement par exemple, lors des rencontres pour la signature des contrats de CSA (chèques service accueil), elle peut présenter le « Kulturpass » aux familles éligibles (bénéficiaires du REVIS, en situation de précarité ou d'exclusion sociale - code 2.1) et les aider à obtenir le « Pass ».

De même, les offices sociaux peuvent proposer ce soutien à leurs usagers lors de leurs permanences ou entretiens habituels. Cette approche simple, humaine et efficace permet de faciliter l'accès à la culture sans stigmatisation.

Ensuite, une commune peut devenir partenaire culturel, en incluant ses structures culturelles communales dans le réseau « Kulturpass » (offre d'un quota de places gratuites ou à 1,50 €) et en encourageant les manifestations culturelles locales à être accessibles aux bénéficiaires du « Pass ».

Finalement, une commune peut opter à devenir un partenaire politique et financier en apportant un soutien symbolique ou contribuer au financement du projet, et en favorisant une dynamique de coopération locale pour une culture inclusive par l'inscription de cette dernière dans ses priorités politiques, sociales, culturelles et éducatives.

Dans cet objectif, j'invite les communes et offices sociaux intéressés à contacter les communes déjà partenaires du projet, telles que la commune de Bertrange pour le volet culturel (service culturel de la commune sous jeff.lenert@bertrange.lu ou tun.schroeder@bertrange.lu) et l'office



social de la commune Bettembourg pour le volet social (accueil@oscbfr.lu), qui se feront un plaisir de partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques liées au « Kulturpass ».

Pour plus d'informations ou toute autre demande, veuillez contacter : coordination@culturall.lu ou Madame Marianne David au 621 660 868 et Monsieur Luis Santiago au 621 430 602. L'équipe de Cultur'all a.s.b.l. se tient également à votre entière disposition pour organiser une présentation au sein de votre commune.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir diffuser cette circulaire aux membres de votre conseil communal ou de votre conseil d'administration, aux membres de vos commissions consultatives communales, à vos enseignes culturelles, à votre personnel enseignant et éducatif, afin de diffuser les informations y contenues le plus largement possible et en vue de mobiliser le plus grand nombre de nouveaux partenaires pour l'offre du « Kulturpass ».

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations très cordiales.

	
Elisabeth Becker Secrétaire	Emile Eicher Président